

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1905)

Heft: 58

Artikel: Loterie de l'exposition

Autor: Girardet, Max

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-626525>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment réalisable. C'est pourquoi que je me permets de faire la proposition suivante, priant les sections de la discuter, de la mettre au vote et de communiquer les résolutions prises, jusqu'au 1^{er} janvier 1906, au comité central.

Proposition.

La société des peintres, sculpteurs et architectes suisses décide d'ajouter à ses statuts:

En dehors des artistes professionnels qui seuls jusqu'ici pouvaient être admis comme membres de la société, pourront être admis à l'avenir aussi d'autres personnes, mais seulement au titre de *membres passifs*.

Les conditions d'admission pour les artistes professionnels (membres actifs) restent les mêmes que jusqu'à présent.

Les membres passifs ne sont éligibles à aucun poste de la société quel qu'il soit.

Ils n'ont pas droit de vote, ni voix consultative. La cotisation annuelle est de fr. 10. Ils ont entrée libre aux expositions organisées par la société, reçoivent gratuitement « l'Art Suisse » et des billets des loteries organisées par la société. Ils participeront aux avantages que procure la carte de sociétaire.

Pour être admis comme membre passif, il suffit d'être présenté par un membre actif au comité d'une section ou au comité central.

* * *

Je vous recommande instamment d'adhérer à cette proposition. Par son acceptation nous deviendrions beaucoup plus libres dans l'organisation de nos expositions futures; nous pourrions être plus larges dans le règlement des frais de transport et éviter ainsi des réclamations et des ennuis, bref, venir plus facilement au-devant des désirs des artistes. — L'état actuel des finances est une vraie misère. C'est à peine si elles suffisent à subvenir aux frais courants. Si l'on avait de l'argent, on pourrait aussi organiser un service de renseignements sur les expositions, concours, etc., de manière à être renseigné *à temps* sur toutes ces questions. Il y aurait encore beaucoup de choses utiles à faire, mais pour cela il faut de l'argent et encore de l'argent.

Max Girardet.

Loterie de l'exposition.

Il a été vendu en tout 1685 billets à fr. 1 et mis en loterie pour l'équivalent de cette somme les œuvres indiquées ci-dessous dans le bulletin du tirage. — Ce dernier n'a pu avoir lieu que le 2 décembre, grâce au

peu d'empressement qu'ont mis un certain nombre de membres à nous envoyer le montant des billets ou à nous renvoyer les billets non vendus. Nous avons pu constater à nouveau que certains membres s'intéressent toujours beaucoup à la société tant qu'elle présente des avantages, mais qu'il est très difficile de les faire bouger dès qu'on leur demande le moindre effort. — Or, si l'on demande au comité central d'être actif, il a le droit, de son côté, à demander à être soutenu dans son travail par les sociétaires. — Le retard apporté par certains membres dans le renvoi des billets ne nous a pas seulement causé un surcroît de besogne, mais aussi de très sérieux ennuis vis-à-vis des possesseurs de billets.

A bon entendeur salut!

Voici maintenant la manière dont nous avons procédé pour fixer les œuvres devant être achetées pour la loterie. Dans sa séance du 30 octobre, le comité central choisit d'abord 18 œuvres du prix de 500 à 700 fr., parmi lesquelles fut tiré au sort le numéro représentant le premier prix.

Le sort tomba sur le n° 14 du catalogue, « Les Alpes » de Ernest Geiger. Il fut procédé de même pour les autres prix. — Le second fut tiré un sort parmi 30, les troisièmes parmi 26 et les quatrièmes parmi 19 œuvres, choisies par le comité, d'une manière aussi égale que possible dans toutes les sections.

Ne connaissant pas encore, à ce moment, la somme exacte, définitivement disponible, il fut décidé, qu'en cas d'un excédant, celui-ci serait utilisé à acheter pour la loterie quelques œuvres graphiques, afin d'augmenter le nombre des lots gagnants.

Liste du tirage.

N° des billets	Objets	Auteurs	Valeur Fr.
237	Arbrebrisé, grav. surbois	Pierre-Eugène Vibert	25
251	Lutteurs, lithographie	Cardinaux	30
446	Vase cloisonné	Clément Heaton	450
739	Eau-forte	Albert Welti	35
783	St-Mamette, Aquarelle	Paul Huguenin	150
1139	Bergers	Ad. Thomann	25
1192	Villa près Valsolde	Julien Renevier	100
1197	Matinée d'hiver	Franz Elmiger	100
1430	Déjeuner en plein air	Gustav Poetzsch	200
1478	Les Alpes	Ernest Geiger	500
1618	Chevaux à l'abreuvoir	E. van Muyden	35
1634	Lutteurs	Cardinaux	30
Total fr. 1680			
Max Girardet.			

Interesse nehmen, die sich ihrer Erfolge freuen und gerne dazu beitragen, dieselben zu ermöglichen.

Warum sollte das gleiche nicht auch bei uns möglich sein? Wir dürfen uns nicht verhehlen, dass, wollen wir in Zukunft Ausstellungen veranstalten, die von Erfolg

Passivmitglieder.

Warum haben wir keine Passivmitglieder? Jede autre Gesellschaft, jeder autre Verein sucht und findet Persönlichkeiten, die an ihren Bestrebungen